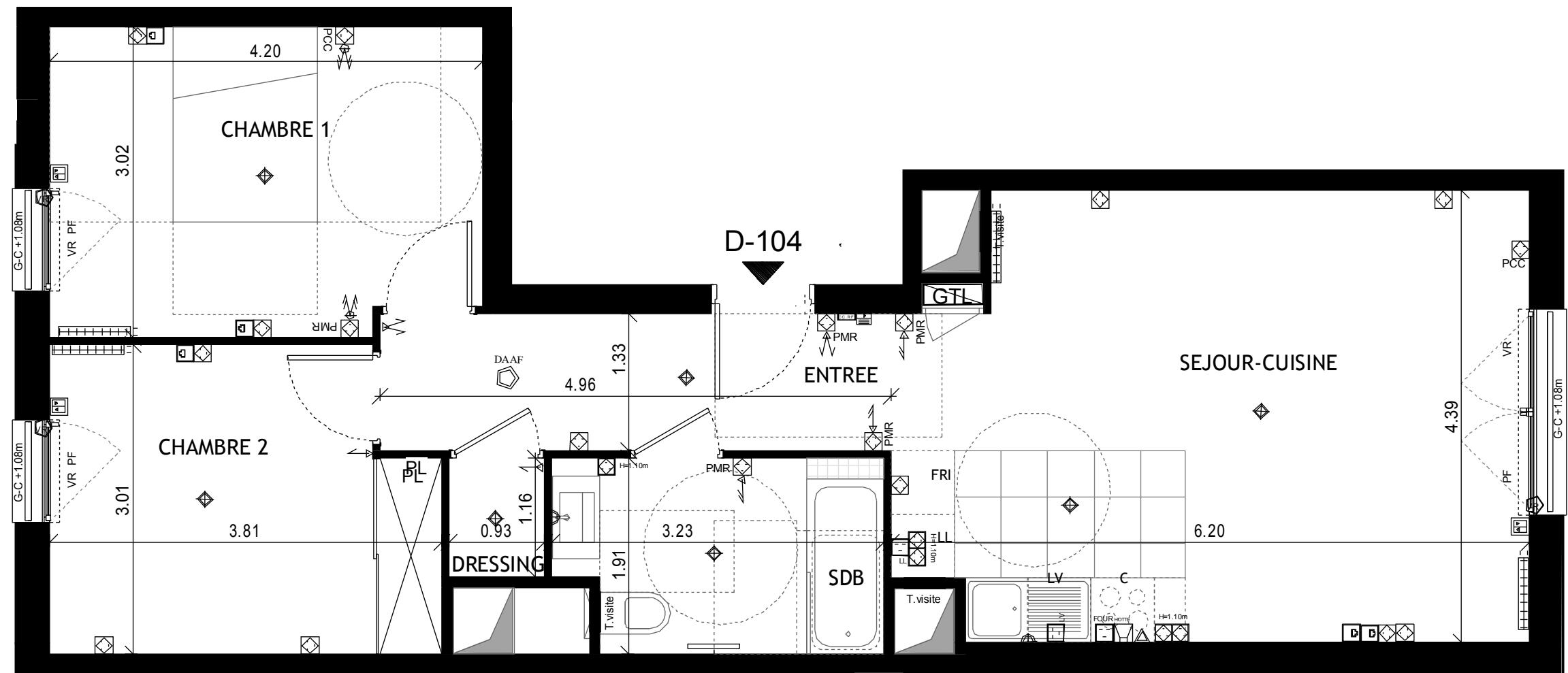


D104

Appartement 3 pièces - R+1



ENTREE	8.28 m ²
SEJOUR-CUISINE	24.31 m ²
CHAMBRE 1	12.37 m ²
CHAMBRE 2	10.73 m ²
DRESSING	1.08 m ²
SDB	5.81 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 62.58 m²

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 1016A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 1016A-T (commandable)
	Interrupteur va & vient - va & ven double		Prise de courant 2P 1016A-T (Accueillable Personnes Handicapées) entre 0.90m et 1.30m du sol
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 1016A-T "haute" à 1.10m du sol
	Interrupteur simple allumage à 4 voies		2 Prises de courant 2P 1016A-T "haute" à 1.80m du sol dédiées hôte
	Commande vocale télécommande		Prise de courant 2P 1016A-T "haute" à 1.80m du sol dédiée hôte
	Plan de éclairage avec double DCL (plafonniers)		Prise de courant 2P 1016A-T blanche
	Plan de éclairage avec double DCL (applique)		Prise de cour ant 2P 22A-T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet roulant		Prise de courant topocâblée (ligne directe: LV,LL, FOUR)
	Genre Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Mikrophone		Sèche serviettes
	Détecteur autonome à verrouillage de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairages et volets roulants électriques		Robinet de passage

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020 INDICE: B

NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

